



**CONSTRUISONS DEFINITIVEMENT**

**L'AVENIR DES ENFANTS DYS**

**POUR LE DROIT A L'EDUCATION, L'ASSOCIATION DMF RECLAME  
L'APPLICATION IMMEDIATE DE LA LOI 2005 SUR LE HANDICAP**

**Association Dyspraxique  
Mais Fantastique**

Téléphone : **07.81.84.10.75**

Mail :  
**contact@dyspraxie.info**

Site Internet :  
**http://dyspraxie.info**

# Communiqué de Presse

**Contact : Marianne Delétang**

**Téléphone : 07-81-84-10-75**

**POUR PARUTION IMMÉDIATE**

**9:00 H le 8 juin 2017**

## **L'ASSOCIATION DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE LANCE UN CRI D'ALARME SUR LA SITUATION INTOLERABLE DES ENFANTS DYSPRAXIQUES**

La DMF mène une campagne nationale pour la reconnaissance à part entière des enfants dyspraxiques dans le champ handicap. **La loi n° 2005-102 n'est pas appliquée, et surtout non respectée !**

Nous sommes loin des discours convenus et moralisateurs : les ratés de la mise en œuvre du PAP sur le terrain éducatif, ne véhiculent aucun optimisme pour l'avenir. Il en va de l'enjeu sociétal !

**En effet, il faut rappeler aux instances concernées leurs responsabilités légales : on constate que, après enquête effectuée auprès des familles, le PAP n'est pas mis en place adéquatement, et fréquemment non appliqué par l'équipe pédagogique !** L'élève se retrouve en situation d'échec, perd confiance, ce qui favorise l'isolement, et passe pour un enfant qui ne veut pas étudier, son handicap est négligé, au profit parfois d'être défini comme un enfant « compliqué ». Contrairement à l'idée reçue, ce sont des enfants très intelligents, mais ils sont sanctionnés par le non-respect des aménagements !

**Les instances concernées doivent s'interroger sur son intérêt !** En revanche, le PPS impose des aménagements. Il indique aussi que l'élève peut utiliser son ordinateur, et bénéficier d'une AVS. Mais c'est un parcours laborieux et très long. **Bien souvent, un an après la 1<sup>ère</sup> demande à la MDPH, certains dossiers ne sont toujours pas traités.**

## **MOBILISATION DE LA DMF POUR UN MESSAGE FORT ET PERTINENT**

*Ces 9 doléances structurelles se présentent sur des éléments recueillis*

*et authentiques auprès de plusieurs familles*

- Refusons que nos enfants soient pris en otage dans un système à deux vitesses : PAP ou PPS

**La dyspraxie est un handicap et doit être reconnue comme telle.**

- **Demandons l'accès à l'égalité des droits et des chances** avec la consolidation de l'application immédiate de la loi 2005 dans sa totalité applicable dès la **RENTREE SCOLAIRE 2017**,
- **Favorisons et consolidons l'accès au PPS**, il faut acter les demandes et y répondre dans un délai raisonnable. Les différentes problématiques nécessitent de pouvoir s'appuyer sur un dialogue avec l'équipe pédagogique,
- Adoptons une position claire relative au PAP, qui met en échec bon nombre d'enfants. Imposons aux établissements scolaires **l'application obligatoire du PPS**. Contrôler les établissements afin de vérifier la mise en place effective du plan personnalisé de scolarisation.
- Rappelons que l'Etat est garant de **l'égalité des traitements des handicapés** sur l'ensemble du territoire, ASSURONS-LEUR UNE POSTERITE DIGNE DES VALEURS DE NOTRE REPUBLIQUE !
- Revendiquons les actions visant à informer, former, accompagner et soutenir les familles et les aidants (**création de structures spécialisées pour aider à constituer un dossier d'accès aux droits**),
- Interpellons les pouvoirs publics sur **la lenteur des prises en charge**, les dossiers sont traités 8 à 12 mois après la demande à la MDPH ; cependant, un enfant en situation de handicap n'est pas un numéro, et a besoin d'une prise en charge immédiate, scolairement et médicalement.
- Adoption d'une loi visant à **rembourser les séances d'ergothérapie**, indispensables pour l'intégration scolaire (ordinateur), pour pouvoir poursuivre leurs études dans de bonnes conditions,
- **Formation obligatoire de tous les enseignants**, des équipes pédagogiques, des intervenants extérieurs aux troubles dys. Acquis supplémentaire pour une relation de proximité parents-enfants.

La DMF attend des instances concernées et impliquées dans la scolarité de l'élève, qu'elles mettent en œuvre un **« Parcours cohérent spécial DYS (plan dys) » dès la rentrée scolaire 2017.**

Mobilisons-nous afin de sensibiliser les acteurs politiques aux différentes problématiques, impactant l'évolutionnisme de ces enfants qui ne demandent qu'à s'instruire, et à VIVRE dans une société confiante et non de rejet.